

A notre connaissance, les faits sont les suivants:

Nous importons (en chiffres ronds):

	Livres
Huile de noix de coco, comestible..	498,000
Huile de graine de coton, comestible..	377,000
Huile d'olive, comestible..	3,918,000
Huile d'arachides, comestible.. . . .	330,000
Huile de fève soya, comestible.. . . .	1,365,000
Huile de noix de coco (crue pour être raffinée)..	32,000,000
Huile de coco (non comestible, pour la fabrication de l'huile de coco raffinée)..	8,529,000
Huile de graine de coton (crue, pour la fabrication de l'huile de graine de coton raffinée)..	20,276,000

Ces importations se chiffrent en tout à 87,831,000 livres, représentant une valeur de plus de 5 millions de dollars. Ces chiffres sont ceux de 1935.

En plus de cela, on a importé, semble-t-il, environ 1,700,000 livres de composés de saindoux. Les établissements d'abatage et de salaisons ont fabriqué et vendu au Canada 58,640,000 livres de shortening ne contenant aucun gras animal. Ils ont fabriqué 3,155,000 livres d'huile de coton raffinée et 4,700,000 livres de certaines huiles végétales. Diverses sociétés de denrées alimentaires ont produit 22,575,000 livres de shortening ne contenant pas de gras animal, et 7,434,000 livres d'huile raffinée.

Si l'on résume tout ce qui vient d'être dit, on a fabriqué et vendu au Canada 81,215,000 livres de shortening ne contenant pas de gras animal et l'on prétend—nous le tenons pour exact—que cette production est due en grande partie aux importations dont il a été déjà fait mention. Nous estimons que c'est une conclusion logique, parce que, d'après nos renseignements, ce sont surtout les établissements de salaisons qui importent ces produits et qui vendent ces diverses graisses dénommées shortening sur notre marché canadien. Vous êtes mieux en état de le vérifier que moi. En réalité, je n'ai pas la faculté de pousser plus avant mes recherches et je ne sais trop quelle initiative prendre et quoi vous demander en particulier. Toutefois, j'espère, si vous pouvez et si vous voulez bien confirmer jusqu'à un certain point ces chiffres, que nous pourrions discuter de la chose avantageusement pour nous deux et élaborer un plan quelconque pour réduire ces importations, afin de fournir de meilleurs débouchés domestiques à notre gras de beurre. Si l'on pouvait trouver le moyen d'utiliser le gras de beurre au lieu de ces produits importés, le problème de notre excédent exportable se trouverait résolu.

Pour bien démontrer jusqu'à quel point la situation est menaçante, je dirai que la production de ce que nous appelons des succédanés de la graisse s'est accrue de 24 millions de livres en deux ans. Et cela entraîne un autre problème, celui de la qualité nutritive de ces produits. Pour moi, ils ne possèdent pas cette qualité, ou, du moins, c'est assez douteux pour motiver une enquête de la part du département chargé de l'application de nos lois régissant les denrées alimentaires.

Votre dévoué,

A. C. Fraser,
Secrétaire-gérant.

On remarquera que l'auteur de cette lettre, M. Fraser, voulait obtenir du ministère certains renseignements à l'égard des statistiques

qui semble-t-il lui avaient été soumises. Je m'occupai immédiatement de la chose au ministère et j'envoyai une note à M. Barton, lui demandant de faire examiner cette question et de me communiquer les détails qu'il pourrait recueillir. Après avoir reçu ces renseignements, je répondis, le 17 janvier 1936, par la lettre suivante:

M. A. C. Fraser,
Secrétaire-gérant,
Conseil national de l'industrie laitière du Canada,
Edifice du Journal,
Rue Queen, Ottawa.

Cher monsieur Fraser,

J'ai bien reçu votre lettre du 29 mai au sujet de l'importation d'huiles végétales pour la fabrication de shortening, dans laquelle vous signalez qu'il se fabrique et se vend au Canada 81,215,000 livres de shortening ne renfermant aucun gras animal.

Il est exact que cela représente une augmentation, ainsi que vous le dites, mais d'après certains autres renseignements que j'ai obtenus, les importations d'huiles végétales se sont chiffrées à 74,855,227 livres en 1930, de sorte que pour toute cette période l'augmentation n'est pas aussi marquée que ne l'indiquerait une comparaison avec le chiffre de 1932.

Comme vous ne l'ignorez sans doute pas, par suite de la faveur dont jouissent ces produits auprès des ménagères en général, aussi bien à la campagne que dans les villes, il serait très difficile d'en restreindre la consommation. Il est vrai que les établissements de salaison fournissent la majeure partie de ces produits, mais il y a d'autres industries qui en fabriquent une importante quantité. Quant à la valeur nutritive des divers produits, je crois comprendre que c'est là une question fort complexe et qu'il est extrêmement difficile de se prononcer là-dessus. Toutefois, on me dit que les données recueillies sembleraient indiquer que les principales différences portent sur la teneur en vitamines et sur la digestibilité.

En réponse, M. Fraser m'écrivit, le 22 juin 1936, la lettre que voici:

Sujet: Importation d'huiles végétales
Cher monsieur Gardiner:

Pour faire suite à votre lettre du 17 courant je dirai que je reconnais parfaitement la difficulté de la situation et que j'aimerais pouvoir soumettre des propositions d'ordre pratique quant au remède à employer. Toutefois la situation est en train de devenir alarmante pour notre industrie, et nous n'avons d'autre ressource que de vous prier vous-même et, par votre intermédiaire, le Gouvernement d'essayer de trouver une solution, soit en limitant les importations soit en restreignant la fabrication et la distribution des produits. Bien que les importations n'aient peut-être pas énormément augmenté depuis 1930, tout le monde convient, je crois, que pendant les deux années terminées en 1934 l'accroissement a été fort sensible. C'est en ces dernières années que les fabricants et les vendeurs de ces produits ont recouru à une publicité intensive. On m'informe que les manufacturiers et les établissements de salaison qui fabriquent ce produit réalisent des profits très considérables, en dépit des sommes énormes qu'ils affectent à la publicité, ce qui indique que les frais de production sont peu élevés.

Je ne veux pas prétendre, de façon générale, que du fait qu'un produit alimentaire est peu